

EDITORIAL



Simul et Singulis

*"Etre ensemble
et
être soi-même"*

Je reprends cette citation de Molière, pour rendre un dernier hommage à Fabrice Portet qui nous a quittés ce samedi 9 septembre, dans un tragique accident d'ULM.

" Etre ensemble" parce qu'il a toujours soutenu les actions en faveur de la protection de l'environnement, que ce soit pour les oiseaux, les mammifères, les plantes, qu'ils soient nuisibles ou protégés, mais aussi parce qu'il était un membre actif au sein du réseau des techniciens de rivière et même un leader.

"Etre soi-même" parce qu'il est toujours resté fidèle à ses convictions. Il était intègre, juste, honnête, investi et passionné.

Des larmes ont coulé et couleront encore, elles viendront gonfler les méandres du souvenir de cet homme et faire grandir l'espoir de voir la Vienne aussi belle qu'il le souhaitait.

Merci pour tout.

Christine CAVALLIN
Animatrice du réseau Technicien-Médiateur de Rivière
CPIE Val de Gartempe

Bulletin de liaison n° 10 réalisé par le C.P.I.E Val de Gartempe dans le cadre de l'animation du réseau des structures à compétence "rivière" (élus et techniciens-médiateurs de rivière) des régions Poitou-Charentes, Limousin et du département de l'Indre.

INFO

2^{EME} FORUM REGIONAL SUR L'EAU EN LIMOUSIN

LES 12 ET 13 OCTOBRE 2006

A LIMOGES

La directive cadre européenne sur l'eau :
Quel programme d'actions en Limousin?

Contact :

Région Limousin
Direction de l'Aménagement Régional
Service environnement, habitat, cadre de vie
27 boulevard de la Corderie
87031 LIMOGES Cedex
05 87 21 15 19 ou 05 55 45 54 40

SOMMAIRE

Editorial - Info - Sommaire	p. 1
Les réunions bassin versant	p. 2 à 5
Les financements Loire-Bretagne	p. 6 à 8
Les partenaires techniques	p. 9
Les structures à compétences rivière	p. 10 à 13
Le castor	p. 14 à 18
Lu dans la presse spécialisée	p. 19 à 20
Bibliographie	p. 21
Dernière minute	p. 21

Pour nous joindre :
CPIE Val de Gartempe
La Voulzie
86390 LATHUS
☎ : 05 49 91 71 54/ Fax : 05 49 91 36 72
cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr
<http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr>





Les réunions Bassin versant

I – Présentation du bilan qualitatif de l'animation du réseau des techniciens-médiateurs de rivière (T.M.R) par le C.P.I.E Val de Gartempe et les perspectives d'activités pour 2006.

II – Tour de table des activités 2005 et des perspectives 2006 des structures présentes.

III – Remarques – Echanges.

I – Présentation du bilan qualitatif de l'animation du réseau des techniciens-médiateurs de rivière par le C.P.I.E Val de Gartempe et les perspectives d'activités pour 2006.

Le site : En 2005, le site a réellement pris son essor (au 24 février 2006 : 26153 connections). Les rubriques du forum intranet se sont bien enrichies et les discussions ont été variées selon les postes occupés et l'ancienneté du poste du technicien demandeur. Les animateurs des différents SAGE des régions Poitou-Charentes et Limousin se sont joints à notre réseau et ont permis de compléter les informations demandées par certains techniciens. Ce site animé par le CPIE Val de Gartempe est aussi un relais entre les partenaires institutionnels et les techniciens.

Cette année, à la demande des techniciens, la rubrique « entreprises » s'est enrichie de la liste des cabinets d'études qui ont travaillé avec les techniciens.

La coordination : Le C.P.I.E Val de Gartempe joue le rôle de plate-forme de convergence d'informations entre les décideurs et les acteurs de terrain. Celles-ci sont recueillies par l'animatrice, et le C.P.I.E, par l'intermédiaire de différents supports (téléphone, courriers, courriels, site Internet) les retransmet au réseau des techniciens-médiateurs de rivière. D'une manière plus large géographiquement, grâce au site Internet, d'autres acteurs de l'eau en bénéficient.

En 2005, le C.P.I.E Val de Gartempe a été contacté par le réseau « Rivière » situé en Rhône-Alpes (<http://www.riviererhonealpes.org/>) pour son action novatrice sur l'animation du réseau.

Une enquête émise par l'Université de Metz a été distribuée sur le réseau concernant les élodées (études, impacts, problèmes...).

La Gazette : une gazette a été publiée en milieu d'année, la seconde permettra d'établir les actes du forum 2005 (en cours de saisie à ce jour).

Le deuxième forum : ce forum a lieu tous les deux ans. Le premier ayant eu lieu en 2003, le CPIE Val de Gartempe a organisé le deuxième forum technique interrégional les 24 et 25 novembre 2005 à Lathus. Géographiquement, Lathus se situe au centre des deux régions Poitou-Charentes et Limousin, de plus le Centre de Plein Air possède un nouveau bâtiment d'hébergement permettant l'accueil de séminaires de ce type.

Le thème principal était « la gestion concertée des rivières ». Environ 50 personnes en moyenne sur les deux jours ont assisté aux différents ateliers (51 personnes le jeudi et 47 le vendredi).

La grande majorité des participants venaient de la région Poitou-Charentes (70%), les autres de la région Limousin (26%) et 1% hors du réseau géographique (Paris et Dordogne).

L'équilibre entre les deux régions a été souhaitée pour le choix des intervenants. Quatre venaient de la région Limousin, cinq du Poitou-Charentes et six hors réseau (dont deux sont attachés au Poitou-Charentes et un au Limousin).

Ce forum avait pour buts d'échanger des expériences entre les techniciens ou leurs structures, de permettre un rapprochement des politiques conduites par les différents partenaires et enfin de présenter des actions exemplaires.

En 2004, un questionnaire d'évaluation et de propositions de formations avait été complété par les techniciens, ainsi la deuxième journée du forum a été organisée de manière à répondre en partie à leurs souhaits.

Les partenaires financiers et plus particulièrement la région Limousin, souhaitaient une intervention sur la Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'eau, la démocratie participative et la place des techniciens dans ce dispositif, ainsi nous avons orienté la première journée sur ce thème.

II – Tour de table des activités 2005 et des perspectives 2006 des structures présentes

BASSIN GARTEMPE-CREUSE - La Souterraine

Présents :

- . Jean-Marie ROBIN, président et Jérôme FAUCHER, TMR, SIAG
- . Amandine LECLERC, TMR, SMPM
- . Elodie MOURIOUX, TMR, SIASEBRE
- . Julien LEMESLE, TMR, AAPPMA Boussac
- . Etienne BOURY, TMR, SIABG

. Jean-Marie ROBIN, président et Jérôme FAUCHER, TMR, SIAG :

2005 : 4^{ème} tranche du contrat restauration entretien (CRE). Fin du contrat Emploi Jeune et pérennisation du poste pour 3 ans.

Mise en place de la passe à poissons sur St Pierre de Maillé.

Actions de consultation pour la Directive Cadre Européenne sur l'Eau avec le CPIE Val de Gartempe : participation à des débats, des conférences sur les communes riveraines de la Gartempe.

Changement de personne sur le poste de TMR (Jérôme remplace Aurore CHAUVRY).



2006 : Changement de statuts pour inclure les affluents de la Gartempe et de la Creuse en département Vienne (14+5).

Passé à poissons de Nalliers ; dernière tranche du CRE ; nouveau Contrat Gartempe ; déménagement des bureaux vers Saint-Savin.

Souci de financements des actions.

. Etienne BOURY, SIABG

2005 : CRE : travaux de 2004 ; 1^{ère} tranche sur le Vincou ; travaux sur la Semme ; entretien sur la Couze ; adhésion de nouvelles communes ; convention avec le syndicat de la Brame ; 4^{ème} tranche de travaux sur la Gartempe ; regroupement – recherche de propriétaires de moulins pour avoir des financements.

2006 : Problèmes de financements
Relance tranche Gartempe

. Amandine LECLERC, TMR, SMPM

2005 : Etudes préalables aux CRE sur la Vienne et les affluents de la Gartempe ; CRE Vienne et affluent terminé ; travaux sur la Gartempe à Lathus programmés : les Brissonnières, la Clairette, le Peu, la Barre.

2006 : Travaux sur l'Anglin, la Clairette, l'Asse côté Gartempe .

Suivi de chantiers des 3 équipes rivière.

. Elodie MOURIOUX, SIASEBRE

2005 : 4^{ème} tranche du CRE ; contrat rivière Sédelle ; fin des études ; étude supplémentaire sur le patrimoine naturel.

2006 : Actions du Contrat de Rivière ; Festival de l'Eau : mi-juin à mi-août en direction de la population locale. Actions de sensibilisation de la population locale.

. Julien LEMESLE, AAPPMA Boussac

2005 : poste à 50% TMR et 50% moniteur guide de pêche ; travaux tempête réalisés par le SIVOM de Boussac ; Prestataire de suivi sur 50 Km sur la Petite Creuse, 12 Km + 8 Km d'affluents principaux ; sont financés pour 500 euros par la fédération de pêche 87 ; Ils entretiennent 15km de chevelu/an avec des stagiaires BTA, BEPA ou BTS à raison de 6 à 7 stagiaires par an ; Réalisation de 400 frayères à truites et restauration de frayères avec un souffleur thermique, en partenariat avec la fédération de pêche 87 et 5 AAPPMA. ; Formation des personnes de l'entreprise d'insertion FELIM de Limoges à la restauration de frayères ; Pêche de sauvegarde de 900 truitelles sur un ruisseau pépinière ; Sensibilisation à l'environnement sur le bassin versant de la Petite Creuse et ses affluents (650 propriétaires) avec convention et droit de passage : création de passages à gué avec la DDA.

2006 : restauration du Moulin à Bétète : un bureau, 2 salles pédagogiques et un point d'accueil. Poste en cours de pérennisation.

BASSIN CHARENTE - Matha

Présents :

. Alice PERRON, TMR, SYMBA

. Emeline BRUAND, TMR, SIAHB

. Alain MARCHEGAY, Responsable Cellule Rivière,
Conseil général Charente

. Michaël CANIT, technicien, Cellule Rivière,
Conseil Général Charente

. Bernard FICHE, vice président SYMBA,

. Marcel GUYONNET, président, Association insertion
de l'Antenne, SYMBA

. Sylvie FONTENY, TMR, CG 17.

. Marcel GUYONNET, président, Association insertion de l'Antenne, SYMBA

Insertion de l'Antenne : travaux tempête 1999, réalisation de travaux avec Alice PERRON. Equipe de 3 encadrants et 15 personnes en insertion. Travaux de piégeage, en rivière.

. Alice PERRON, TMR, SYMBA

2005 : Plan de gestion de la ripisylve à l'échelle du bassin versant avec les syndicats en équilibrant les travaux sur l'ensemble des cours d'eau.

Chantier d'entretien avec de nouveaux objectifs.

2006 : 2^{ème} tranche de travaux et dossier emploi tremplin pour le poste auprès de la Région Poitou-Charentes.

. Emeline BRUAND, TMR, SIAHB

Fin 2005 : Etude sur les ouvrages hydrauliques du bassin versant.

2005 : Contributions aux relevés de terrain pour mettre en place un protocole de gestion des ouvrages ; travaux sur berges avec du génie végétal : protection mixte (enrochement, fascine) ; Il s'agit d'un site vitrine.

2006 : Fin du programme de plantation, programme pluriannuel d'entretien pour un autre syndicat.

Poste financé par les emplois tremplin Région PC, l'AEAG et le CG 16.

. Alain MARCHEGAY, Responsable Cellule Rivière, Conseil général Charente

Application des politiques départementales ; aides pour l'entretien, les aménagements (travaux en régie) ; assistance technique auprès des syndicats sans TMR.

2005 : programme de valorisation après le programme tempête : revégétalisation et entretien, animation du réseau des techniciens rivière.

Cellule de suivi de la Jussie : relevé de terrain et saisie des données. Le Conseil Général a moins de financement que prévu : initialement étaient prévues deux équipes de deux personnes sur les cours d'eau domaniaux et privés, maintenant deux personnes sont détachées uniquement sur le secteur domaniaux.

Vison : la cellule rivière est le relais de Pascal Fournier, le responsable national de la mission de sauvegarde du Vison d'Europe. Le Conseil Général travaille avec la Direction Départementale de l'Équipement.

Réseau techniciens rivière du département : mutualisation des techniciens, création d'un poste au sud d'Angoulême. Travail avec Marie ADALBERT (SIVOM Vienne Gorre).



. **Michaël CANIT**, technicien, Cellule Rivière, Conseil Général Charente.

Effectue le travail sur le terrain (relevé, suivi..) avec un GPS comprenant un logiciel intégré.
S'occupe du volet de revégétalisation des berges sur cours d'eau avec ou sans technicien.

. **Sylvie FONTENY, TMR, CG 17.**

Changement de fonctionnement au sein du Conseil Général : création du service voie d'eau avec régie ce qui facilite le travail. Actuellement, s'occupe du recensement de l'existant, du foncier, du bâti, de la végétation : point zéro afin d'organiser la programmation de travaux.

2006 : rénovation d'une écluse sur la Boutonne et d'un pont sur le canal

Ils travaillent avec l'UNIMA. Vont effectuer le travail de recensement des plantes envahissantes dont la Jussie, l'Egéria... et les travaux d'études

Travaux de replantation, incitation des propriétaires par la fourniture des plants par le Conseil Général.

BASSIN SEVRE NIORTAISE – THOUET - Niort

Présents :

. *Francis BLAIS, TMR, Syndicat Mixte du Haut Val de Sèvre,*

. *Jérôme LALLEMAND, TMR, ARLA,*

. *Nicolas PIPET, chargé de mission, IIBSNiortaise,*

. *David CINIÉ, animateur SAGE, IIBSNiortaise,*

. *Olivier CONSTANTIN, TMR, SMV Thouet,*

. *Olivier CAILLE, Animateur SAGE Vendée, IIBS Niortaise,*

. *Anne RICHART, TMR, IIBSNiortaise,*

. *Florence GABORIAU, chargée dossier rivières, Conseil général 79,*

. *Louis BARRAL, vice-président, SIVU des trois Vallées*

Remarque pour le site :refaire la carte du bassin versant sur le site et inclure les animateurs SAGE.

. **Francis BLAIS, TMR, Syndicat Mixte du Haut Val de Sèvre.**

Travaille en amont de la Sèvre Niortaise avec 4 agents.

2005 : Au 1^{er} semestre : restauration d'un ruisseau en amont de Saint-Maixent ; au 2^{ème} semestre : restauration de la Sèvre Niortaise grâce à un CRE depuis 2004. En fin d'année ont été effectués des travaux sur la partie aval qui aboutit sur Saint-Maixent et sur les petits affluents.

2006 : Pas de financement donc inquiétude pour les années à venir. Travail avec la DIREN sur le DOCOB Natura 2000. Vont effectués des travaux sur la Sèvre niortaise uniquement.

. **Jérôme LALLEMAND, TMR, ARLA**

2005 : 1^{ère} année d'entretien du CRE, la restauration étant terminée. Programme de mise en place de clôtures et d'abreuvoirs. Enjeu salmonicole sur 1,8 Km avec clôtures et passages à gué, suite à des travaux effectués en 2003. Il a été constaté un taux de reprise spontanée important derrière les clôtures.

L'ARLA s'occupe d'animer un chantier de bénévoles pour la restauration de sources, diversification d'habitats,

renaturation ; Propose aussi des chantiers pédagogiques avec des familles d'accueil.

Propose un bulletin de liaison (un par an) sur les activités de l'Association.

2006 : Suite de l'entretien, étude bilan du CRE. Etudes sur les petites zones humides : relevés de terrain (3 ZH intéressantes) et travail avec 79 Environnement.

. **Nicolas PIPET, chargé de mission, IIBSNiortaise,**

Travaille sur les 3 départements, sur les réseaux hydrauliques, suite à un CRE Zones humides (CRE ZH) signé en 2000.

2005 : avenant accordé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'effectuer le bilan et de repartir sur un deuxième CRE.

Travaux d'élagage, curage, désencombrement.

Eté : 12 CDD 6 mois travaux saisonniers arrachage manuel de Jussie avec 2 passages (en juin et en septembre). Le travail a été très dur car peu d'eau. Ils sont financés par les 3 départements, l'AELB à 50% et les 2 régions (Poitou-Charentes et Pays de Loire).

Suivis cartographiques du développement et de la capacité de germination avec la Roche sur Yon.

2006 : quelques actions ponctuelles car le budget est restreint : 50 % de réduction pour les travaux sur la Jussie. De nouvelles espèces sont apparues : myriophylles, Egéria, laitue d'eau. Ils ont des observatoires sur le marais poitevin et travaillent avec le BTS de Melle.

. **David CINIÉ, animateur SAGE, IIBSNiortaise**

2005 : Groupe de travail, réunion CLE : validation des objectifs de qualité et de quantité. Demande de compléments sur la gestion des étiages.

2006 : Actions de communication en direction du public. Travail sur l'hydraulique du marais poitevin. Souhait de valider au premier semestre la stratégie.

. **Olivier CONSTANTIN, TMR, SMV Thouet**

En poste depuis 2004 et s'occupe des ouvrages hydrauliques. Etude en 2004 pour l'élaboration d'un outil d'aide à la décision.

Recensement des propriétaires volontaires pour mettre en place un programme d'actions sur 3 ans.

2006 : Suite du CRE, choix d'un site de plantations+génie végétal avec des volontaires ; suivi écologique sur le site de présence de la Jussie.

Coordination du SAGE Thouet avec la Préfecture.

Programme Natura 2000 en attente d'études.

CRPF : études sur le dépérissement de l'aulne.

Contraintes financières suite aux restrictions sur le CRE.

Ragondins : piégeages avec la fédération de gestion des nuisibles (filière simplifiée pour les particuliers).

. **Olivier CAILLE, Animateur SAGE Vendée, IIBSNiortaise**

La CLE a validé les objectifs : qualité, quantité, milieux naturels. Il existe un volet zones humides. Rédaction prévue pour la fin de l'année 2006.



En 2005 : inventaire des plans d'eau sur le territoire : 880 plans d'eau de plus de 100m²(500 Km²) et 400 mares.

Démarches participatives avec les élus (100% de retours).

2006 : pré inventaires des zones humides, travail sur les ouvrages, travail de cartographie.

. Anne RICHART, TMR, IBSNiortaise, SI Guirande, Mignon, Courance.

2005 : Dernière phase de l'étude préalable au CRE, présentation aux financeurs.

Réunion publique pour la DIG sur les 3 rivières. DIG lancée et terminée maintenant. Les préfetures 17 et 79 vont rédiger les arrêtés.

2006 : Lancement des actions identifiées dans le programme mais inquiétude quant aux financements par l'AELB. : retard dans la mise en œuvre des travaux de restauration. Génie végétal sur berges et ripisylves, plantations.

2 semaines de piégeages de ragondins.

Actions de communication, d'information : plaquettes et exposition qui tourne dans les communes pour expliquer le CRE (objectifs, intérêts).

. Louis BARRAL, vice-président, SIVU des trois Vallées

Fin du contrat de rivière avec étude effectuée par BIODIVERSITA.

2005 : Fin de l'entretien et travaux de nettoyage, de maintien des berges, quelques seuils et déflecteurs.

2006 : Programme d'entretien sur rivières non financés par l'AELB. Aménagement d'un ancien lit de rivière : frayères ; réfection des berges après enlèvements des pelles ; rénovation de pelles.

Rapprochement avec Dives et Marais : dissolution et refonte : 1/2 poste pour les 2 syndicats.

BASSIN CLAIN - Lusignan

Présents :

- . Christelle BODINEAU, TMR, SMAC
- . Bénédicte NORMAND, chargée de mission, CG 86,
- . Manuel MIRLIAZ, TMR, SMClain Sud,
- . Didier BERCHAIRE, TMR, Syndicat de la Vonne
- . Nicolas HUTIN, SIA Val de Clouère,
- . Joseph PASQUIER, président, Syndicat de la Vonne

. Christelle BODINEAU, TMR, SMAC

2005 : 4^{ème} tranche de restauration : abattage, chantier d'arrachage de la Jussie. Résultats mitigés sur les zones de graviers.

Piégeage volontaire de ragondins avec indemnisation (2 euros/animal rat musqué ou ragondin) : 600 prises en 3 mois : résultats positifs.

2006 : 5^{ème} tranche CRE normalement. Report des financements de l'AELB en 2007. A la Région Poitou-Charentes, le dossier est mis en attente de la décision de la commission en mars.

En projet : travaux sur les ouvrages qui appartiennent au syndicat et sur un autre qui s'est effondré : lancement d'une étude.

. Bénédicte NORMAND, chargée de mission, CG 86
Pas de SAGE Clain officiellement lancé.

. Manuel MIRLIAZ, TMR, SMClain Sud

2005 : 60 Km de restauration entretien des petits cours d'eau surtout. Mise en place de frayères à brochets (journée de restauration avec les BTS et les agriculteurs).

Mise en place de frayères à truites et de micro seuils.

2006 : CRE repoussé par l'Agence de l'Eau en raison des difficultés de financements. Le président du syndicat a fait appel au sous-préfet de Montmorillon pour avoir des réponses sur le prochain programme. Projet avec le pays civraisien pour le programme Leader Plus.

. Didier BERCHAIRE, TMR, Syndicat de la Vonne

. Joseph PASQUIER, président, Syndicat de la Vonne

2005 : Fin de restauration de cours d'eau sur 15 Km et étude bilan du CRE par HYDROCONCEPT. Il s'agit d'une année plus légère à la suite de gros travaux de restauration pendant 4 ans. Travaux d'entretien avec les riverains.

2006 : Projet de frayère et de suivi de la qualité d'eau, chantier de protection des berges ; entretien régulier et intervention locale sur les ouvrages.

. Nicolas HUTIN, SIA Val de Clouère

2005 : Entretien de rivières peu important car bonne restauration auparavant, sur 65 Km ; Piégeage de ragondins (en baisse) ; frayères à brochet en projet pour 2005 mais pas de réponse de la fédération de pêche. ; suivi de frayères en mesures compensatoires ; animations de chantiers jeunes sur des zones humides ; suivis scientifiques de zones humides ; Etude bilan du CRE par BIODIVERSITA ; Etude préalable aux CRE affluents ; suivi de débits d'étiage.

2006 : Entretien courant et suivi des débits. Remarques : les syndicats devraient être associés aux réunions de comité de suivi d'étiage.

III – Remarques - Echanges

L'inquiétude sur les financements reste le point principal des échanges lors de ces rencontres.

Une mise au point est nécessaire avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et plus particulièrement les membres de la commission préparant le neuvième programme. Le CPIE Val de Gartempe se propose d'organiser la préparation de la rencontre.

.....

Dès la fin de l'année 2005, l'inquiétude des syndicats de rivière est apparue concernant les financements des Contrats Restauration Entretien déposés ou en cours d'élaboration auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. De plus la préparation du 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne entraînait quelque anxiété vis-à-vis des financements des travaux en rivière (voir compte-rendu des réunions par bassin versant ci-dessus).

En collaboration avec la cellule du SAGE Vienne (Stéphane Lorient et Cédric Malraison), le C.P.I.E Val de Gartempe a organisé une rencontre le 30 mars 2006 à Lathus, entre les techniciens-médiateurs de rivière et leurs élus afin de faire le point sur les problèmes de financements des actions 2006, de réfléchir sur les actions de travaux à prendre en compte dans le 9^{ème} programme et organiser une rencontre avec le comité de bassin.

Compte-rendu de la réunion du 30 mars 2006

☒ Point sur les problèmes de financement des actions 2006

▪ Anne RICHART - T.M.R

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (79)

Bassin versant de la Sèvre Niortaise.

Le Contrat Restauration Entretien (CRE) était en phase d'être signé fin 2005 et il a été repoussé en 2006 (à ce jour non signé). Les actions sont donc repoussées d'autant. Au niveau financier le préjudice n'est pas trop grave car les syndicats ont fini de payer leurs dettes mais ces dernières années il y a eu de nombreux travaux d'études qui ont demandé du temps et de l'argent sans résultats concrets sur le terrain. Maintenant, il faut passer à la phase de réalisation. Aussi à ce jour, les élus perdent leur motivation et le travail du technicien est rendu difficile. Parfois, les élus ne veulent même plus entendre parler du C.R.E. L'Agence a demandé de sélectionner les actions prioritaires.

▪ Sébastien JOUSSEMET – Chargé d'études

Fédération des associations de Pêche (86) - Poitiers.

Il travaille avec les syndicats de rivière et soutient le réseau des techniciens dans leur démarche.

▪ Franck MAGNON – Chef de projets environnement

Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais

Montmorillon (86)

Bassin versant Gartempe et Vienne.

Le Contrat Restauration Entretien (CRE) était en phase d'être signé fin 2005 et il a été repoussé en février 2006 (à ce jour non signé). Ils utilisent peu les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne car ils travaillent en régie, donc les préjudices sont moindres mais il ne faut pas que la situation se détériore pour 2007 surtout en ce qui concerne le financement des postes.

Et comment va-t-on justifier le travail des TMR s'il n'y a pas beaucoup de travaux en rivière à faire ? Il faudrait peut-être demandé une augmentation du fonctionnement et non de l'investissement.

Il a écrit une lettre aux membres du comité de bassin et a reçu des réponses de soutien de leur part.

▪ José NGUYEN – Technicien Environnement

Communauté de communes Creuse Thaurion Gartempe (23)

Bassin versant Creuse et Gartempe.

Il est en phase de mettre en place un Contrat Restauration Entretien sur la Creuse et le Thaurion. Le poste vient juste d'être créé et ne connaît pas encore de problèmes pour le financement.

▪ Manuel MIRLIAZ – T.M.R

Syndicat Mixte du Clain Sud (86)

Bassin versant du Clain.

Le Contrat Restauration Entretien (CRE) était en phase d'être signé en novembre 2005 et il a été repoussé en février 2006 (à ce jour repoussé et non signé). Les élus sont déçus et ont écrit à l'Agence de l'Eau pour demander des explications. Elle a demandé à les rencontrer avant qu'ils envoient un courrier aux membres du comité de bassin, mais le courrier était déjà parti.

Au niveau du planning des travaux, le TMR a dû le décaler et il est difficile de choisir les travaux prioritaires sans réel critère car pour ne pas perdre la motivation des élus, le syndicat doit intervenir de manière équilibrée sur tout le territoire afin de satisfaire le maximum de personnes.

▪ Cédric CHAT – T.M.R

Syndicats Intercommunaux Envigne – Ozon – Pallu (86)

Bassin versant de la Vienne.

Les syndicats avaient signé un CRE jusqu'en 2005 et avaient demandé un avenant de 2 ans avec des taux inférieurs, suite au courrier de l'Agence de l'Eau, mais cela a été refusé.

Ils vont quand même faire les travaux en faisant des **emprunts** et en **augmentant la participation** des communes. Il y aura donc 50 à 60% d'autofinancement suivant les syndicats.

▪ Jérôme FAUCHER – T.M.R

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe (86)

Bassin versant de la Gartempe.

Il travaille actuellement dans le cadre de la 5^{ème} tranche du CRE et ne rencontre pas de souci pour l'instant avec l'Agence ni la Région pour le financement de son poste.

Par contre pour les travaux de passe à poissons, le dossier est renvoyé de l'Agence à la Région et vice versa. La solution **semble l'emprunt** pour parvenir à financer.



▪ **Fabrice PORTET – T.M.R**

Regroupement Intercommunal pour la Valorisation et l'Entretien de la Vienne (86)
Bassin versant de la Vienne.
L'Agence lui a demandé de faire une **économie d'actions**, il est d'accord pour 2006 mais pas pour 2007. Il a écrit aussi aux membres du comité de bassin car il ne souhaite pas avoir à constater une **démobilisation** des élus si le problème persiste.

▪ **Daniel PLANCHON – Président, Julien LEMESLE – TMR**
A.A.P.P.M.A – Boussac (23) – Bassin versant de la Gartempe.

Le contrat emploi jeune se termine en septembre 2006, ils bénéficient d'aide de la Région Limousin pour les emplois associatifs. Ils ont en prévision un CRE pour 2007 et au vu de la situation actuelle ils **s'inquiètent** pour la mise en place de celui-ci car ils ne peuvent pas assurer plus de 20% d'autofinancement.

▪ **Alban MAZEROLLES – T.M.R**
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Mise en Valeur de la Brenne (36)
Bassin versant de la Creuse.
Pas de problème cette année mais est solidaire du réseau.

▪ **Yoann BRIZARD – Ingénieur**
Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne (87)
Bassin versant de la Vienne.
Il n'a pas reçu de courrier de l'Agence de l'Eau mais est **inquiet** pour 2007 car un CRE est prévu d'être signé.

▪ **Eugène PIVETEAU – Président, Etienne BOURY – T.M.R**
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Gartempe (87)
Bassin versant de la Gartempe.

Le Contrat Restauration Entretien (CRE) l'Asse – Brame - Salleron était en phase d'être signé fin 2005 et il a été repoussé en 2006 (à ce jour non signé).

Par contre sur la Gartempe les marchés étaient lancés avant de savoir les nouvelles directives de l'Agence de l'Eau, donc le syndicat doit demandé aux entreprises de baisser leur coût ce qui est fastidieux et délicat à faire. L'Agence de l'eau a plafonné les coûts à 65 000 euros au lieu des 200 000 euros attendus et attend qu'ils lancent le marché pour donner l'argent. Le Syndicat est obligé d'utiliser ses fonds propres. Sur le projet des ouvrages sur la Gartempe, le syndicat ne sait comment financer le temps de travail pour les actions de mise en demeure.

▪ **Marie ADALBERT – T.M.R**
Syndicat Intercommunal à vocation multiple Vienne Gorre (87)
Bassin versant de la Vienne.
Le CRE était en phase d'être signé fin 2005 et il a été repoussé en 2006 (à ce jour non signé). Inquiétude pour 2006 et 2007.

▪ **Cécilia QUIGNARD – T.M.R**
Syndicat Monts et Barrages (87)
Bassin versant de la Vienne

Elle n'a pas de problème cette année, mais a une inquiétude pour l'avenir et est solidaire au réseau.

▪ **Elodie MOURIOUX – T.M.R**
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle et de la Brézentine (87)
Bassin versant de la Creuse
Elle n'a pas de problème cette année, mais a aussi des inquiétudes pour l'avenir et est solidaire au réseau

▪ **Christelle BODINEAU – T.M.R**
Syndicat Mixte d'Aménagement du Clain (86)
Bassin versant du Clain
Elle remarque que les syndicats s'adaptent à la demande de l'Agence de l'Eau en faisant des emprunts ou en repoussant mais qu'ils ne baissent pas les coûts de travaux ; par contre la demande de financement pour 2007 risque d'être très forte et les problèmes seront juste repoussés. Il s'agit d'une adaptation temporaire. **Le CRE était en phase d'être signé fin 2005 et il a été repoussé en 2006 (à ce jour non signé).**

Actuellement le **préjudice est d'ordre moral** car ils n'interviennent pas sur certaines communes, celles-ci risquent de se démobiliser car le syndicat n'y est pas passé depuis longtemps. Les élus s'impatientent. De plus il faudrait un CRE sur des travaux pour des ouvrages hydrauliques afin de financer des études, or s'il n'y a pas de CRE les travaux seront faits quand même mais sans étude préalable ce qui peut être préjudiciable.

▪ **Nicolas HUTIN – T.M.R**
Syndicat Intercommunal du Val de Clouère (86)
Bassin versant du Clain
Il est sur la fin de CRE avec prolongation mais est inquiet pour 2007 et les autres années sur le financement des postes (régie et TMR).

☒ – **Réflexion sur les actions de travaux à prendre en compte dans le 9^{ème} programme**

*** Poursuite du financement des contrats de restauration et d'entretien (CRE) ou de tout autre type de programme pluriannuel d'action en faveur des milieux aquatiques sur les thématiques suivantes :**

- Restauration et entretien des berges et des lits.
- Préservation de la biodiversité et des habitats.
- Restauration de la continuité au fil de l'eau notamment vis à vis des poissons migrateurs et des sports d'eau vives.
- Lutte contre les espèces invasives (végétales et animales).
- Sensibilisation et communication.
- Surveillance des rivières et milieux annexes (sur les plans qualitatifs et quantitatifs).
- Gestion de champs d'expansion de crue.
- Valorisation des rivières.

Les aides concernant ces thématiques ne devront pas être exclusivement réservées aux masses d'eau à morphologie dégradée inventoriées dans la DCE mais à l'ensemble des masses d'eau avec, le cas échéant, un ajustement des taux en rapport avec l'altération du milieu

*** Financement des postes liés à l'animation**, des régies et des travaux d'entretien en faveur des milieux aquatiques qu'ils s'exercent ou non dans le cadre de CRE ou de programmes pluriannuels d'action.



* **Majoration des aides** pour les actions entreprises dans le cadre d'un programme coordonné de type SAGE, contrat de rivière, contrat de bassin...

* **Attribution d'une aide spécifique** relative aux rivières situées en tête de bassin versant et au petit chevelu.

* **Obtention de garanties** pour que les C.R.E invalidés en 2006, en raison d'une réduction des crédits, soient prioritaires en 2007.

☒ **Organisation de la rencontre avec le comité de bassin**

Propositions de représentants :

- Yoann BRIZARD
- Fabrice PORTET

- Franck MAGNON (et éventuellement Mr RADET suivant son accord)
 - Cédric CHAT
 - Christelle BODINEAU
 - Etienne BOURY
 - Cécilia QUIGNARD
- En attente : Anne RICHART

Cette rencontre peut se faire soit lors de la prochaine réunion du comité de bassin milieux aquatiques ou lors d'une rencontre fixée ensemble.

Par la suite, les techniciens rivière ont eu l'opportunité de rencontrer Jean-Pierre DORON. Une rallonge de 6 M euros pour la ligne milieux aquatiques (CRE) pour 2006 et permettre de répondre aux dossiers en cours d'acceptation.

COMMISSION DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Réunion du 15 juin 2006

Ont été élu comme président Monsieur JP. DORON et comme vice-président Monsieur J. de LESPINAY. Madame NA. DUPIEUX, Messieurs BOISNEAU et CORVAISIER ont été élus assesseurs au bureau de la commission.

Modalités milieux aquatiques pour le IX^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau

« L'agence de l'eau a présenté les modalités envisagées pour les interventions sur les milieux aquatiques, dans le cadre de la préparation de son IX^{ème} programme d'intervention, telles qu'elles ont été adoptées par les commissions compétentes du comité de bassin et du conseil d'administration, réunies le 8 juin 2006. Elle a insisté sur le fait qu'une véritable priorité pour les milieux aquatiques était affichée dans le projet de programme qui prévoit un triplement des crédits sur la ligne concernée, la quasi-totalité des autres lignes du programme étant, au contraire, en diminution. En outre certaines opérations ont vocation à s'intégrer dans les contrats de projets, où d'autres financeurs seront mobilisés.

Les principales observations suivantes ont été émises.

Tout en reconnaissant l'effort fait en faveur des milieux aquatiques, plusieurs intervenants ont regretté qu'il ne soit pas aussi important que ce qui avait été prévu à l'origine. Le dispositif envisagé ne permettra pas, selon eux, d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par la directive cadre.

La commission s'est notamment inquiétée des financements de l'État dans le cadre des contrats de projet État-régions (CPER). L'État a en effet clairement indiqué qu'à la suite du décroisement des financements, ce sont les agences de l'eau qui apporteraient les aides aux milieux aquatiques et aux migrateurs. Or ce qui a été fait par l'agence au cours du VIII^{ème} programme ne se poursuivra pas au IX^{ème}, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant pour l'avenir des opérations concernées. L'agence a indiqué que les milieux aquatiques et les migrateurs constitueraient une priorité des CPER et qu'à ce titre il convenait de prendre en compte l'ensemble des financements publics, agence et collectivités territoriales.

La différence de taux affichée pour les masses d'eau en risque de ne pas atteindre les objectifs, d'une part, et pour les masses d'eau qui respectent déjà l'objectif d'autre part, a également été regrettée car ne garantissant pas, selon certains intervenants, le respect de l'objectif de non détérioration.

Plusieurs interventions ont porté sur la période d'après contrat restauration. La crainte que les efforts fournis soient réduits à néant par le manque de moyens des maîtres d'ouvrage pour pérenniser leurs moyens humains a été exprimée ; l'agence a expliqué qu'elle prévoyait un dispositif de transition de cinq ans avec taux dégressifs afin d'atténuer les difficultés de ces maîtres d'ouvrage à l'issue d'un contrat non renouvelable. Ce dispositif n'est pas jugé suffisant par plusieurs membres de la commission.

La possibilité pour des structures telles que les fédérations de pêche de se porter maître d'ouvrage de travaux ou d'être candidate au pilotage d'une structure d'Aster a été posée à l'agence. Celle-ci a répondu que l'objectif de l'agence est de susciter des structures pérennes de maîtrise d'ouvrage. C'est pourquoi les départements ou les EPTB sont privilégiés. Mais des exceptions à cette règle pourraient être envisagées, notamment dans le cas où des départements délèguent leur compétence à la fédération départementale.

La question des grands migrateurs, et notamment l'anguille qui va faire l'objet d'un prochain règlement européen, a été posée par un intervenant qui juge que l'enveloppe prévue pour cet objectif est insuffisante.

En résumé, le président a noté l'effort fait en faveur des milieux aquatiques, mais il a souhaité que cet effort soit encore renforcé, dans la perspective définie par la directive cadre sur l'eau. »



Les partenaires techniques

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

<http://www.forum-marais-atl.com>

Histoires singulières

La protection et la mise en valeur des marais littoraux soulèvent actuellement de nombreuses questions au niveau local, national et européen. Aujourd'hui, pour les acteurs des marais, l'enjeu est bien de redéfinir ensemble leurs stratégies en tenant compte de quatre aspects qualitatifs majeurs : les activités économiques et le développement durable, la préservation des qualités des milieux, la gestion de l'eau et des réseaux hydrauliques, les hommes et leur vie sociale.

La création d'un lieu d'échanges

Le **Forum des Marais Atlantiques** contribue au développement d'une gestion durable des marais atlantiques. Il n'est pas gestionnaire de ces territoires et n'exerce pas de responsabilité de maîtrise d'œuvre ni de maîtrise d'ouvrage, qui sont du ressort des structures locales en place. Instance neutre et créative, ses objectifs sont les suivants :

- **mettre en relation constructive** les différents acteurs et valoriser les compétences des structures existantes ;
- **organiser et enrichir** un espace de partage des savoirs (centre interrégional de ressources documentaires ; conception et diffusion de cahiers techniques ; séminaires de restitution) ;
- **animer des sessions d'information** et de formation sur les aspects techniques, juridiques et fonctionnels des zones humides ;
- **créer des groupes pluridisciplinaires** autour de problèmes innovants et animer des réseaux de savoir-faire
- **accompagner** techniquement et méthodologiquement les collectivités dans leurs projets d'aménagement et de gestion (définition de cahier des charges, assistance technique).

Pour les acteurs en marais

Cette structure est en premier lieu au service des différents acteurs engagés dans la vie active des marais :

- **les élus et leurs services techniques,**
- **les syndicats de marais,**
- **les différents professionnels exerçant dans le marais.**

Ces acteurs sollicitent un appui en vue de faciliter les démarches qu'ils entreprennent pour construire un avenir durable.

Les scientifiques, spécialistes des marais (instituts, universités, associations de protection de la nature, sociétés savantes) ont engagé des partenariats interdisciplinaires ; le Forum peut être un espace de renforcement de ces démarches et de diffusion des connaissances scientifiques et techniques acquises.

Les différentes Administrations pourront également utiliser le Forum pour construire et/ou faciliter leurs missions auprès des acteurs locaux.

Le Forum suscitera également la rencontre des **acteurs européens et nationaux** avec les acteurs agissant localement dans les marais de la façade atlantique.

Historique de la création du Forum

1994 : La Ville de Rochefort crée un groupe de réflexion sur un projet de création d'un lieu d'information et de concertation sur les marais littoraux.

1996 : Premier projet de création du Forum des Marais Atlantiques remis par le Conservatoire du Littoral.

1998 : Création du Forum des Marais Atlantiques dans les locaux prêtés par la Ville de Rochefort et situés quai aux Vivres.

2000 : Création du Syndicat Mixte en avril

Les membres fondateurs sont : la Région Poitou-Charentes, le Département de la Charente-Maritime, la Ville de Rochefort, l'Union des Marais de Charente-Maritime, la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime. Le Département de la Gironde et la Région Aquitaine sont devenus membres du Forum, respectivement en 2004 et en 2005.

Jean-Claude BEAULIEU en a été le Président du 1 avril 2000 au 1er avril 2004. **Bernard GRASSET** en est le **Président depuis le 13 Mai 2004**. La structure est ouverte et souhaite accueillir les collectivités territoriales de la façade atlantique concernées par la gestion durable de leurs marais côtiers.

Un rôle national : pôle-relais du Plan Gouvernemental en faveur des zones humides

5 Pôles relais en faveur des zones humides

Le Forum des Marais a été désigné en octobre 2000 comme « pôle-relais » du Plan d'action gouvernemental en faveur des zones humides pour les marais littoraux de l'Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord, aux côtés de 5 autres pôles-relais, avec pour missions le recueil et la mise à disposition des connaissances, la promotion d'une gestion durable, l'évaluation des résultats et la collaboration aux mesures de niveau national du plan d'action.

Au niveau national, 5 autres pôles relais du plan d'action gouvernemental en faveur des zones humides :

Pôle relais tourbières - Espaces Naturels de France

Pôle relais mares et mouillères de France - Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud.

Pôle relais zones humides intérieures - Fédération des Parcs Naturels de France

Pôle relais lagunes méditerranéennes - Tour du Valat

Pôles relais marais littoraux de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord - Forum des Marais Atlantiques

A la demande de la mission « Pôle-Relais », un Comité Scientifique a été créé en 2000 et se réunit 2 fois par an. Il rassemble les spécialistes de différentes disciplines autour des marais afin de définir les modalités de transfert des programmes et résultats de la recherche vers les collectivités territoriales et le grand public.





....Les structures à compétence rivière

Liste des structures à compétence rivière présentées dans les gazettes précédentes :

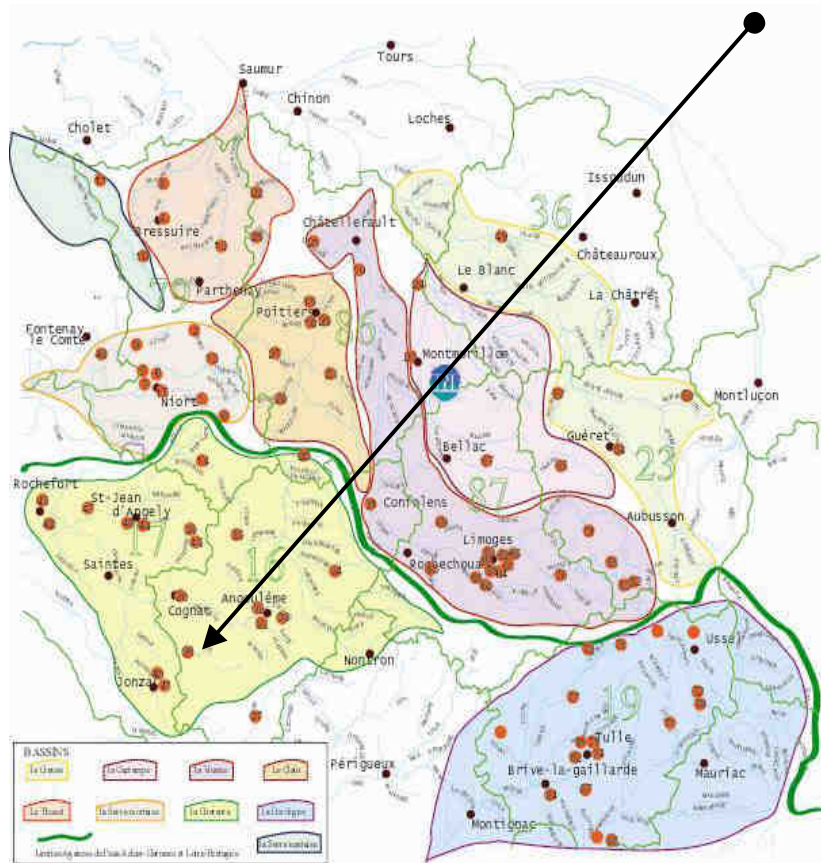
- ♦ Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe (SIAG) La Bussière (86)
Technicien-médiateur de rivière : Aurore Chauvry
- ♦ Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Gartempe (S.I.A.B.G) Château Ponsac (87)
Technicien-médiateur de rivière : Etienne Bourry
- ♦ Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la mise en valeur de la Brenne Mezière en Brenne (36)
Technicien-médiateur de rivière : Alban Mazerolles
- ♦ L'Association agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques "La Truite" Boussac (23)
Technicien-médiateur de rivière : Julien Lemesle
 - ♦ Syndicat mixte du Clain Sud Couhé (86)
Technicien-médiateur de rivière : Manuel Mirliaz
- ♦ Le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de ses affluents Coulonges sur l'Autize (79)
Technicien-médiateur de rivière : Rudy Lecuyer
 - ♦ Le S.I.V.U des Trois Vallées La Grimaudière (86)
Technicien-médiateur de rivière : Alice Perron - Guillaume Saillant
 - ♦ Le S.I.A.H.D de la Touvre Gond-Pontouvre (16)
Technicien-médiateur de rivière : Vincent Ribot
 - ♦ Le Syndicat Dives et Marais Moncontour (86)
Technicien-médiateur de rivière : Sébastien Huet
- ♦ Le Synd. Intercommunal de la Boutonne Amont St Jean d'Angély (17)
Technicien médiateur de rivière : Florent Staudt
- ♦ La Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne Neuvic (19)
Technicien médiateur de rivière : Stéphane Sol
- ♦ Association Agréée de Pêche et Protection des Mil. Aquat. "La Brème Poitevine" et le Syndicat du Miosson Smarves (86)
Technicien-médiateur de rivière : Philippe Dupuy
 - ♦ Conseil Général 17 La Rochelle (17)
Technicien-médiateur de rivière : Sylvie Fonteny
- ♦ Syndicat Intercommunal d'Aménagements Hudrauliques de la Sèvre Nantaise en Amont de Cerisay / Insitution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (SIAH Sèvre Nantaise / IIBSN) Moncoutant (79)
Technicien de rivière : François Cailleaud

Les structures à compétence rivière présentées dans cette gazette

- ♦ Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Né (16)
Technicien de rivière Laurent PAULHAC
- ♦ Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sedelle-Cazine-Brezentine (SIASEBRE)
Technicien de rivière Elodie MOURIOUX
- ♦ Syndicat : Communauté de Communes du Pays de Ventadour (C.C Pays de Ventadour)
Technicien de rivière Sylvain GUERIN



Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Né



Technicien-Médiateur de Rivières : PAULHAC Laurent
En poste depuis le : 03/01/2000

Rivières : Né, Beau, Gabout , Condéon, Arce, Ecly, Collinaud, Maury, Gorre, Regain, Motte, Font des Chaises
Linéaire : 275 km

Bassin : Adour Garonne

Bassin versant : La Charente

Enjeux :

Maintenir le libre écoulement de l'eau, assurer les meilleurs débits d'étiage, restaurer et protéger les ouvrages du syndicat et inciter les propriétaires de moulin à restaurer les ouvrages privés.

Problématiques :

Gestion des débits d'étiage, des crues, protection des berges et d'ouvrages, maintenance des ouvrages, embâcles, atterrissements, entretien léger des berges

Adresse :

Mairie

16300 LACHAISE

Tél : 05 45 78 74 45

Fax : 05 45 78 74 65

E-mail : siahne@wanadoo.fr

Nb d'employés : 3

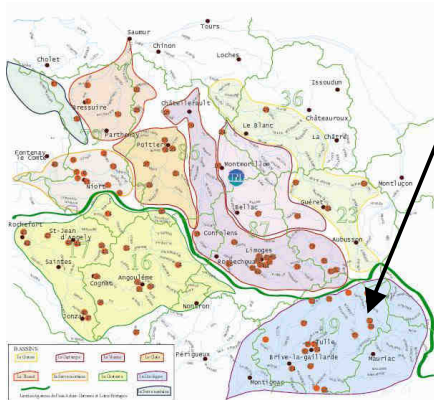
Président : M. TESTAUD Alain

Vice président : 3

Autres élus : 100



La communauté de communes du Pays de Ventadour



Technicien-Médiateur de Rivières : GUERIN Sylvain

Adresse :

Carrefour de l'Épinette
19550 LAPLEAU

Tél. : 05 55 27 69 26

Fax : 05 55 27 61 67

s-guerin@cdcndl.com

Rivières : Dordogne

Bassin versant : La Dordogne

Président : Jean BOINET

Commission Environnement, Cadre de vie : Fernand ZANETTI

LA (CELLULE OPÉRATIONNELLE RIVIÈRE ((.O.R.))

La création d'une C.O.R. en mars 2003 a donc pour but de restaurer, d'entretenir, de valoriser et de surveiller, les cours d'eau communautaires. Toutes ces missions visent à garantir le bon fonctionnement des milieux aquatiques, la pérennité des usages et la préservation du milieu naturel, participant ainsi à l'attractivité de notre territoire.

LES MISSIONS DE LA C.O.R.

Elaborer les programmes de travaux à partir des reconnaissances de terrain (Etat des lieux).

Elaborer les documents techniques nécessaires aux démarches administratives, financières et réglementaires.

Conduire la réalisation effective des programmes annuels de travaux.

Réaliser de petites interventions à caractère préventif. **Assurer les contacts** nécessaires au bon déroulement de sa mission.

Surveiller en continu des zones particulièrement sensibles.

Sensibiliser divers publics à l'intérêt de protéger et de gérer les rivières.

Mesurer l'impact des opérations sur l'aménagement des milieux naturels.

LE FONCTIONNEMENT DE LA C.O.R.

La C.O.R. est un service de la Communauté de Communes. Elle bénéficie d'un appui technique et financier du Conseil Général de la Corrèze (Service de la CATER), grâce à l'élaboration d'une convention quinquennale. Cette convention a pour objectifs de définir :

Le programme de travaux à réaliser par la Communauté sur les cours d'eau communautaires, afin de maintenir leur état et leur fonctionnement en accord avec les objectifs poursuivis,

Les conditions et les modalités d'apport des subventions du département,

Les engagements réciproques des deux parties signataires

Les opérations programmées d'aménagement de cours d'eau, bénéficient d'un taux garanti de 80% de subvention dans le cadre du "guichet unique" instauré par le département.

Ainsi, dans le cadre de ce "guichet unique", le département se charge des procédures d'instruction des dossiers de demande de subvention auprès des autres partenaires financiers (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Europe, Région Limousin, Etat...).

UNE DÉMARCHÉ GLOBALE La mise en place d'actions adaptées aux enjeux locaux permet d'assurer une gestion équilibrée de nos cours d'eau. Cette gestion passe nécessairement par 3 étapes :

I CONNAÎTRE ET COMPRENDRE AVANT D'AGIR :

On procède en premier lieu à la réalisation d'une « étude préalable », validée en dernier lieu par le préfet, pour la prise d'un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette étude se compose d'un programme de gestion élaboré pour une durée de 5 ans.

II RÉALISATION ET SUIVI DES TRAVAUX :

C'est la phase d'action, où l'on réalise sur le terrain les préconisations du plan de gestion. Parallèlement la mise en place d'un programme de suivi permet d'en évaluer la réussite et le cas échéant de l'adapter pour les années suivantes

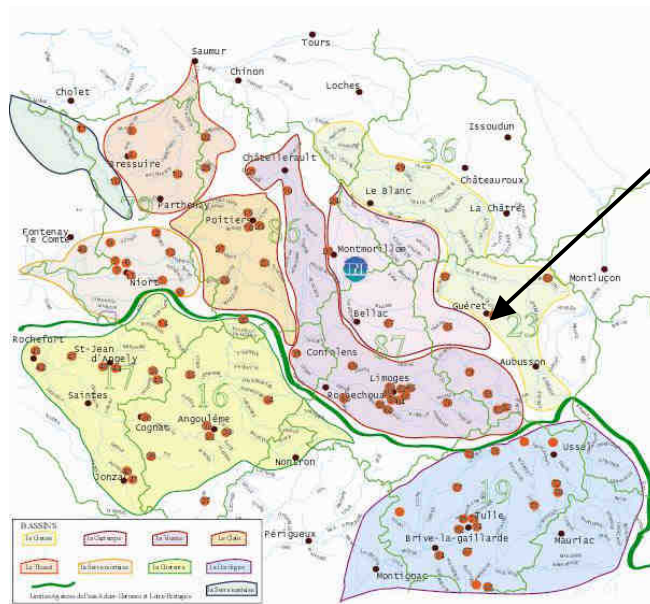
III EVALUATION ET MAINTENANCE :

Au terme des 5 ans, l'analyse du programme de suivi permettra d'évaluer l'efficacité du plan de gestion, en comparant l'adéquation entre les objectifs fixés et les résultats atteints : c'est le bilan de réalisation. Ce bilan sera ensuite repris pour permettre la pérennité de l'entretien dans le temps.

Cette démarche reprend les préconisations du Schéma Départemental de Gestion des Cours d'Eau



Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle-Cazine-Brézentine (SIASEBRE)



Technicien-Médiateur de Rivières : MOURIOUX Elodie
En poste depuis le : 10/10/2005

Rivières : Sédelle, Cazine et Brézentine.

Linéaire : 77 km

Bassin : Loire-Bretagne

Bassin versant : La Creuse

Enjeux :

Entretien et restaurer

Désensabler le lit de la rivière.

Problématiques :

Abandon de l'entretien des berges, ensablement du lit

Projets :

Sensibilisation du grand public sur les intérêts d'une gestion coordonnée et raisonnée de la rivière

Essayer d'obtenir une gestion identique sur tout le bassin versant.

Objectifs :

Revenir à une rivière entretenue

retour d'une population de truites

Obtenir une eau de qualité de classe A (selon agence de l'eau).

Dossiers :

Contrat Restauration Entretien

Contrat rivière.

Mise en place d'un label

Adresse :

1 rue hermitage

23300 La Souterraine

Tél : 05.55.63.20.76

Tél : 05.55.63.20.76

Fax : 05.55.63.20.76

E-m@il : siasebre@hotmail.com

Site internet : <http://www.siasebre.fr>

Nb d'employés : 1

Président : Serge MAZAL

Vice président : M. PRUDHOMME

Autres élus : MM. P. FLUTEAU, G. PENOT et G. LABERTHONNIERE



Le castor

COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE (ASTOR - 20 JUIN 2006)

Organisée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Délégation Régionale Poitou-Charentes
(Gilles CAPRON gilles.capron@oncfs.gouv.fr)

DEROULEMENT

Matin :

Présentation par Yves Léonard sur la biologie et la répartition de l'espèce,
l'harmonisation des informations

Après-midi :

Relevé d'indices, aménagement de barrage, prévention des dégâts.

BIOLOGIE

Classe des mammifères / Ordre des rongeurs /
Famille des castoridés / *Castor fiber*

Longueur: 110 cm

Queue : 30 cm, le plus grand rongeur d'Europe.

Poids : 20 kg en moyenne jusqu'à 25 à 30 kg pour les plus gros.

Ne pas le confondre avec le ragondin : le castor a une forme de loutre avec, le plus souvent, que la tête qui dépasse, alors que le ragondin a plutôt une forme d'hippopotame.

QUEUE

Sa queue est adaptée au milieu aquatique ; elle est plate et 1/3 de celle-ci est dissimulée dans la fourrure.

Elle est recouverte de fausses écailles, elle est large de 15 cm et sa longueur est de 30 cm.

Ses fonctions :

- ➔ réserve de graisse (donne une idée de l'état de l'animal),
- ➔ régulateur thermique car le castor n'a pas de transpiration buccale, ni dermique,
- ➔ fonction de trépied pour se dresser en chandelle,
- ➔ propulseur pour un démarrage rapide,
- ➔ gouvernail de plongée,
- ➔ contrepoids ou balancier pour se stabiliser dans l'eau,
- ➔ avertisseur sonore en cas de danger.

DENTS - BOUCHE

L'émail est orange. Il possède de puissants muscles des joues d'une force de 80 kg (chez l'homme 40 kg). Il aiguise ses dents en les frottant l'une contre l'autre.

Dans la bouche, une peau bloque la pénétration des copeaux quand il coupe, idem pour transporter les matériaux.

Le diastème (espace compris entre les incisives et les molaires) est prévu pour transporter des

branches au diamètre important ainsi que les bébés.

ADAPTATIONS AUX MILIEUX AQUATIQUES :

Dans l'eau, les narines et les conduits auditifs sont obstrués par des valvules, les paupières sont transparentes, la partie supérieure de la langue ferme le palais.

Les organes sexuels sont à l'intérieur d'un cloaque (*baculum*), il a des petites oreilles, ses pattes se rangent dans le fourreau lors de la nage, pas de caractère sexuel externe (le sexage est difficile, par palpation).

FOURRURE

Elle lui permet de tenir au chaud l'animal, elle est imperméable et épaisse de 120000 poils/cm². Elle est composée de 2 types de poils : les jarres (longs) qui imperméabilisent quand ils se couchent sur l'animal dans l'eau et la bourre qui permet l'isolation thermique.

Toilettage : il s'ébroue en sortant de l'eau et consacre beaucoup de temps au toilettage.

Le second orteil comporte une double griffe pour l'entretien de la fourrure.

Le castor ne se lèche pas et ne se frotte pas sur un support rigide.

PATTES

Les postérieures sont palmées la longueur est de 15 cm. Leurs rôles : propulsion à la surface : droite puis gauche et au fond : les deux en même temps plus la queue en guise de propulseurs.

Les pattes antérieures sont petites pour saisir de petites choses. Elles possèdent des callosités qui font office de pouces. Le petit doigt sert à nettoyer les narines et les coins des yeux des copeaux.

CAPACITES

- ➔ Apnée : 5 à 6 mn voire 17 mn sous l'eau
- ➔ Vitesse : 5 km/h et des pointes à 2 m/s dans l'eau

(sur sol, il est plus lent et est rattrapable facilement).

Il est plus vulnérable et plus timide sur les petits cours d'eau.

- ➔ Odorat : + + + + +
- ➔ Ouïes : + + + +
- ➔ Vue : + +



REPARTITION

Uniquement dans l'hémisphère nord (Amérique du Nord : *Castor canadensis*) : EURASIE avec une aire originelle immense (de la France à la Sibérie). Quelques castors canadiens ont été relâchés en Eurasie en 1937.

C. fiber a failli disparaître au 19^{ème} siècle, il a été **protégé** à partir de 1950. Ses causes de déclin : viande, fourrure, prélèvements des castoréum contenant de l'acide salicylique.

On pensait aussi qu'il mangeait des poissons et des crustacés.

CADRE DE VIE

De la Camargue à la Sibérie. Eaux chaudes, froides, limpides ou chargées, en plaine et étage collinéen.

Fleuves, ruisseaux, fossés connectés au réseau hydrographique.

Ses préférences : petites rivières aux grandes, les cours d'eau aux étangs et aux lacs.

Ce qui importe ce n'est pas la quantité ni la surface mais la qualité des berges.

Il est rarement en altitude à plus de 800 m.

2 conditions permanentes : de l'eau (mini 60 cm) pour l'installation du gîte et présence de formation boisées rivulaires avec présence de jeunes saules et peupliers. Il se nourrit de l'écorce des arbres.

Les facteurs limitants en France :

- ➔ pente trop importante > 1%,
- ➔ pas de végétation rivulaire,
- ➔ barrage.

Il est tolérant à la présence humaine, la pollution ne le gêne pas et il s'adapte à des pentes fortes de berges voire à de l'enrochement.

Gîte :

Il diffère selon l'habitat, la pente, la texture. Il a deux exigences : il doit convenir à ces mœurs troglodytes et l'entrée du gîte principal doit être immergée. Il peut être naturel ou artificiel, terrier ou terrier hutte, hutte, gîte temporaire ou précaire.

La chambre avec la litière est aérée par un évent qui apparaît sur la berge. Le castor a souvent deux gîtes en fonction des saisons (niveau d'eau).

Terrier hutte : amas de branchages qui se prolonge sur l'eau.

Il en fait quand il y a une trop forte baisse de niveau ou quand les matériaux des berges sont inexistantes ou inefficaces ou une épaisseur de berge trop faible.

La hutte :

Beaucoup de branchages au dessus de la chambre quand il n'y a pas possibilité de terriers, peuvent être aussi un gîte temporaire en cas d'inondation.

La chambre fait 1 m de large et 50 cm de haut.

Ils peuvent maçonner les huttes. Pour avoir de la litière sèche il amène des tronçons qu'il débite en lanière dans la chambre.

Les barrages : pour augmenter le domaine vital en augmentant la nappe d'eau pour favoriser les déplacements à la nage, pour amener l'eau le plus près possible d'une nouvelle source de nourriture, pour maintenir l'eau à l'entrée du gîte. Il construit son barrage par l'amont.

ALIMENTATION

Il est strictement végétarien, pas de poisson, il mange les écorces, les jeunes pousses ligneuses, les rhizomes, sur toute la gamme des végétaux (700g d'écorce ou 2kg de salicacées /jour), il peut manger les feuilles, les herbes au printemps et en été. Il aime beaucoup le peuplier tremble. Il peut manger des fruits.

Le castor ne s'éloigne pas plus de 30 m des berges (ou très rarement).

Il coupe les rameaux en sifflet lorsque le diamètre est inférieur à 5 cm, et en biseau pour des diamètres supérieurs. Il peut couper des arbres au diamètre allant jusqu'à 60 à 80 cm.

Il consomme en sécurité dans l'eau en général, on peut voir des traînées de branchages.

VIE – REPRODUCTION

Animal casanier au sein d'un groupe familial composé des parents et des jeunes de l'année et de l'année précédente. La femelle assure la cohésion familiale du groupe. Le castor est adulte à l'âge de 2 ans. Le couple est fidèle et durable, la femelle est féconde de décembre à avril, la gestation dure 3 mois, la naissance (une seule fois par an) des castorins est en mai. Ils pèsent environ 500 g. La femelle a 4 mamelles, allaite ses nouveaux-nés pendant 6 semaines et à 4 semaines les jeunes commencent à consommer de la nourriture végétale. Les castorins ne sortent pas avant juillet car avant ils sont trop légers et flottent (vulnérabilité).

Ils sont très territoriaux et interdisent leur territoire à leurs congénères. Chaque hiver les jeunes de 2 ans sont chassés et vont chercher un autre territoire.

⚠ Il ne peut donc pas y avoir de fortes concentrations.

Son territoire recouvre 1 à 3 km de cours d'eau et est dépendant de la végétation rivulaire. Les territoires ne sont pas forcément contigus mais en îlots.

Le castor possède une glande spéciale le castoréum, où plus de cinquante corps entrent dans sa composition chimique. De nombreuses informations passent par cette odeur : sexe, âge, groupe social, étendue du territoire, intentions... Il marque son territoire par des « bornes », les castoréum.

Où les trouver ? Près des gîtes, aux confluent, extrémités des îles, au départ vers des champs d'abattage. L'odeur est perceptible par l'homme.

Les crottes : on n'en trouve pas beaucoup car elles sont très friables (fibres ligneuses) et sont déposées dans l'eau où elles se désagrègent, elles ont des



cannelures et sont en forme de cornichons. Le castor pratique la coecotrophie qui lui fait ré-ingurgiter à la sortie de l'anus des boulettes alimentaires

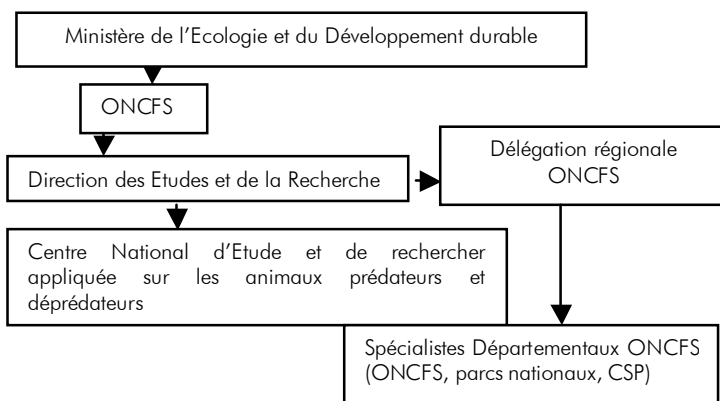
Espérance de vie environ 8 ans.

Les causes de décès : combat entre mâles, maladies (tuberculose, pneumonie, septicémie, gastro-entérite).

LES INDICES DE PRESENCE

Bois coupé flottant	Présence douteuse
Indices anciens	Présence douteuse
Ecorçage sur racines	Présence probable +
Ecorçage sur pied	Présence probable +
Empreinte de pas	Présence probable +
Empreinte de queue	Présence probable +
Empreinte de crottes	Présence probable +
Bois coupé sur pied	Présence probable ++
Accès de berges, toboggan	Présence probable ++
Ecorçage sur bois coupé	Présence probable ++
Garde manger	Présence certaine
Réfectoire	Présence probable ++
Réfectoire et garde manger	Présence certaine
Gîte secondaire	Présence probable ++
Barrage entretenu	Présence certaine
Gîte principal	Présence certaine
Dépôt de castoréum	Présence certaine

RESEAU CASTOR ONCFS



Le réseau a été créé en 1987, ses missions :

- ↳ connaissance du statut biologique,
- ↳ constats de dommages,

- ↳ diffusion des techniques de protection et de dissuasion,
- ↳ études et expérimentations de nouveaux systèmes de protection et de dissuasion,
- ↳ capture d'animaux sous couvert de l'autorisation du Ministère,
- ↳ conseils techniques.

Le spécialiste Castor :

- 1 – réalise le suivi biologique (10j/an sur le terrain), les constats techniques de dommages, les expérimentations de moyens de protection,
- 2 – apporte un appui technique aux propriétaires,
- 3 – assure le suivi de ces protections,
- 4 – participe aux captures d'animaux,
- 5 – initie le sauvetage des castors blessés ou en difficulté.

A l'avenir, il y en aura un par département (en 2005 : 65 dans 48 dpts).

PROTECTION DES PLANTATIONS

La clôture électrique doit être à 20 cm du sol.

Il existe des systèmes anti-remontée des canaux auxquels on ajoute du grillage pour clôturer la parcelle.

Protection par filets ou grillages, manchons de 1m50, à réaliser en fonction de la hauteur d'eau sachant que le castor mange lorsqu'il est dans l'eau. On peut entourer les plantations par une palissade de grillage avec rang de barbelé en bas.

MARQUAGE DES ANIMAUX

Sur la queue ; l'empreinte de la queue est caractéristique de chaque animal.

STATUT

Le castor est un **animal protégé**. Le castor bénéficie de plusieurs niveaux de protection :

- ↳ au niveau international, l'espèce figure sur l'annexe III de la Convention de Berne. Elle est également inscrite dans la Cotation UICN, à la catégorie "faible risque",
- ↳ au niveau Européen, l'espèce est inscrite aux Annexes II et IV de la Directive Habitats.
- ↳ au niveau national, l'espèce est strictement protégée par l'article 1 du JORF du 19/05/81. Elle figure également sur la liste rouge Nationale à la catégorie "à surveiller".

LIENS

- <http://www.oncfs.gouv.fr/>
- <http://natura2000.environment.gouv.fr/especes/1337.html>
- <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/natura2000/habitats/pdf/tome7/1337.pdf>
- http://gepma.free.fr/FEsp_Castor.htm
- <http://www.castorethomme.org/>
- <http://castorfiber.perso.cegetel.net/index.htm>
- http://www.fleuve-loire.net/article.php3?id_article=87



BIBLIOGRAPHIE

<http://www.shna-autun.net/biblio.html>

- Bang P. & Dahlström P.** Guide des traces d'animaux 1987 - Ed. Delachaux et Niestlé.
- Blanchet M.** Le castor et son royaume, le roman de Bièvre 1994 - Ed. Delachaux et Niestlé.
- Eibl-Eibesfeldt I.** Ethologie, Biologie du comportement 1984 - Ed. Scientifiques Naturalia et Biologia.
- Grassé P.** Précis de zoologie ; Vertébrés tome III ; Reproduction, biologie, évolution et systématique ; oiseaux et mammifères 1977 - Ed. Masson.
- Hainard R.** Les mammifères sauvages d'Europe 1949 - Ed. Delachaux et Niestlé.
- Leroy Y.** L'univers odorant de l'animal, les stimulations chimiques dans les communications et les comportements des animaux Société Nouvelle des Editions Boubée.
- Richard B.** Les castors 1980 - Ed. Balland, collection Faune et Flore.
- Véron G.** Les castors - Série "Comment vivent-ils ?" 1991 - Ed. Payot Lausanne.
- Bibliographie lue sur :** http://www.fleuve-loire.net/article.php3?id_article=87
- 1970 - PLANTAIN Paul-Henry - *Le Castor en France situation et sauvegarde* - Société Nationale pour la conservation du castor.
- 1977 - BLANCHET Maurice - *Le Castor et son royaume réédition* 1991 - Delachaux et Niestlé.
- 1978 - HESSE J. et JOLLIVET J.P. - *Réintroduction de Castors sur la Loire* - *Courrier de la Nature* n°54.
- 1978 - Société d'Etudes et de Protection de la Nature en Loir et Cher - *La réintroduction des castors dans le Val de Loire* - *journal de la Sologne* n°23.
- 1982 - EROME Georges - *Contribution à la connaissance éco-éthologique du Castor (Castor à poissons) dans la vallée du Rhône* - Thèse de doctorat - Université de Lyon
- 1989 - MIEGE D. - *Le Castor sur la Loire, répartition et recensement de la population* - LES NATURALISTES ORLEANAIS volume 8.
- 1991 - COLIN Romuald - *Une opération de réintroduction de Castor à poissons dans le cadre de l'Ecozone de la Loire (42) - Magistère aménagement* - CESA Tours.
- 1991 - COLIN Romuald - *Une opération de réintroduction de Castor à poissons dans le cadre de l'Ecozone de la Loire (42) - Magistère aménagement* - CESA Tours.
- 1991 - MICHELOT Jean Louis - *Les réintroductions et les introductions d'animaux sauvages dans la Région Rhône-Alpes* - Conseil Régional Rhône-Alpes - FRAPNA.
- 1992 - DUQUET et al - *Inventaire de la faune de France, vertébrés et principaux invertébrés* - Muséum d'histoire naturelle et Nathan.
- 1992 - ULMER André - FRAPNA Loire - *Une opération de réintroduction du Castor*.
- 1994 - BRUNELLE Rudy - *Réintroduction et suivi du Castor à poissons dans la Plaine du Forez* - rapport BTS protection de la Nature.
- 1994 - FRAPNA Loire - *La réintroduction du Castor d'Europe - Bilan première année*.
- 1994 - ONC - *Bulletin d'information du réseau Castor* n°5.
- 1995 - DARLES Sébastien - *Réintroduction et suivi du Castor à poissons dans la Plaine du Forez* - rapport BTA.
- 1995 - DUGENETAY Pierrick - *Réintroduction du Castor dans la Plaine du Forez* - rapport BTA.
- 1995 - FORESTIER Gérard - *Une première dans la Loire* - Bulletin d'information du réseau Castor n°6.
- 1995 - FOUVET Anne Cécile - FRAPNA Loire - *Réintroduction du Castor d'Europe dans la Plaine du Forez, rapport bilan 1 : les lâchers de 1994*.
- 1995 - FRAPNA Loire - *Dossier de presse de la réintroduction du castor* - 4 pages
- 1995 - ROCCO William - *Opération castor Loire* - FRAPNA Loire - Rapport de BEPA.
- 1995 - ROUSSE Pierre - *Contribution au suivi d'une population de castors (Castor à poissons) dans la Plaine du Forez* - B.T.S.A. "Gestion et protection de la Nature" - Aubenas.
- 1996 - CESAME - *Plan de gestion des milieux naturels, Ecopôle/Ecozone du Forez, rapport intermédiaire* - Région Rhône-Alpes. Département de la Loire. DIREN Rhône-Alpes. FRAPNA Loire.
- 1996 - LEFRANC Olivier - *La réintroduction du castor rhodanien et les aménagements envisageables*
- 1996 - VARET Emmanuel - *Etude de l'implantation du castor d'Europe suite à sa réintroduction dans la Plaine du Forez* - Rapport MST "Sciences de l'Environnement" Université Pasteur, Strasbourg.
- 1997 - BROUILLY Pascal - *Bièvre en Loire-Forez, Bilan d'étude sur le suivi de l'espèce Castor à poissons* - Dossier BTA Gestion de la faune sauvage - IREO Mondy, FRAPNA Loire, ECOPOLE DU FOREZ.
- 1997 - CESAME - *Espaces naturels sensibles du Fleuve Loire* - Conseil Général de la Loire.
- 1997 - ULMER A. - *Ecopôle du Forez, Expertise écologique* - FRAPNA Loire / Comité National de la Charte. 98 pages.
- 1997 - ULMER André - *Réintroduction du Castor d'Europe (Castor à poissons) dans la Plaine du Forez, 2° rapport intermédiaire* 1995-1996 - Région Rhône-Alpes, FRAPNA Loire, Ecopôle du Forez.
- 1998 - FRAPNA Loire et EPURES - *Aménagement et mise en valeur des bords du fleuve Loire* - Communautés de communes Forez sud et Pays de Saint-Galmier. 98 pages.
- 1998 - GRAVELAT B. - *Réunion Natura 2000, site n°77, Haute vallée du Lignon exposé sur le castor* - rapport, 3 p + carte.
- 1999 - BOUAGAL Mohammed - *Suivi du Castor à poissons dans la plaine du Forez - détermination des critères de choix dans l'établissement d'un territoire* - rapport de Maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes - FRAPNA Loire, UFR Jean Monnet.
- 1999 - GIRARD Jacinthe - *Bilan de la crue du 18 mai 1999 sur la population de castors foréziens* - CEGEP de la Pocatière (Québec), FRAPNA Loire, Ecozone du Forez.
- 1999 - TESCONI Céline - *Contribution au suivi de la population forézienne de Castor d'Europe* - BTSA - FRAPNA Loire
- 1999 - ULMER André - *Ecopôle du Forez, suivi scientifique* 1998, bilan - FRAPNA Loire, Ecopôle du Forez - 68 pages plus annexes.
- 1999 - ULMER André - *Recolonisation récente du département de la Loire, en aval de Villerest par le Castor d'Europe* Castor à poissons
- 2000 - CHARENTUS Jacques - *Suivi de la population forézienne de castors d'Europe* - Maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes - Université de Saint-Etienne, FRAPNA Loire.
- 2000 - CHARENTUS Jacques - *Suivi de la population forézienne de Castor d'Europe*, rapport de Maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes - FRAPNA Loire, UFR Jean Monnet.
- 2000 - ULMER André - *Ecozone du Forez, Suivis 1999 du plan de gestion* - FRAPNA Loire.
- 2000 - ULMER André - *Le retour du Castor d'Europe (Castor à poissons) dans le bassin ligérien*, communication au forum des gestionnaires de la Loire à Orléans.
- 2001 - FUSTEC J. et al - *Colonization, riparian habitat selection and home range size in a reintroduced population of European beavers in the Loire* - Blackwell science Ltd.
- 2001 - GRANSART Pierre - *Suivi de la population forézienne de Castor à poissons* - FRAPNA Loire - Rapport de BTS GPN
- 2001 - VILLEMAGNE MICHAEL - *Suivi de la réintroduction du Castor d'Europe en Plaine du Forez* - BTSA GPN Gena, , FRAPNA Loire, Ecozone du Forez.
- 2002 - BASQUE Lucien - *Suivi de la population de Castor d'Europe et proposition de gestion sur un tronçon de la Loire en Plaine du Forez* - FRAPNA Loire - Rapport de BTS GPN.
- 2002 - BERTRAND Nicolas - *Le Castor d'Europe (Castor à poissons) suivi d'une espèce réintroduite en Plaine du Forez* - rapport BTSA - FRAPNA Loire, Ecozone du Forez.
- 2002 - BOUFFANGE Alexandre - *Le suivi du Castor d'Europe dans la plaine du Forez* - FRAPNA Loire - Rapport de BTA.
- 2003 - BOYER Grégory - *Suivi de la population forézienne du Castor d'Europe* - FRAPNA Loire - Rapport de BTS GPN.
- 2003 - PAULET Sandrine - *Suivi du Castor d'Europe dans la plaine du Forez* - FRAPNA Loire - Rapport de BTS GPN.

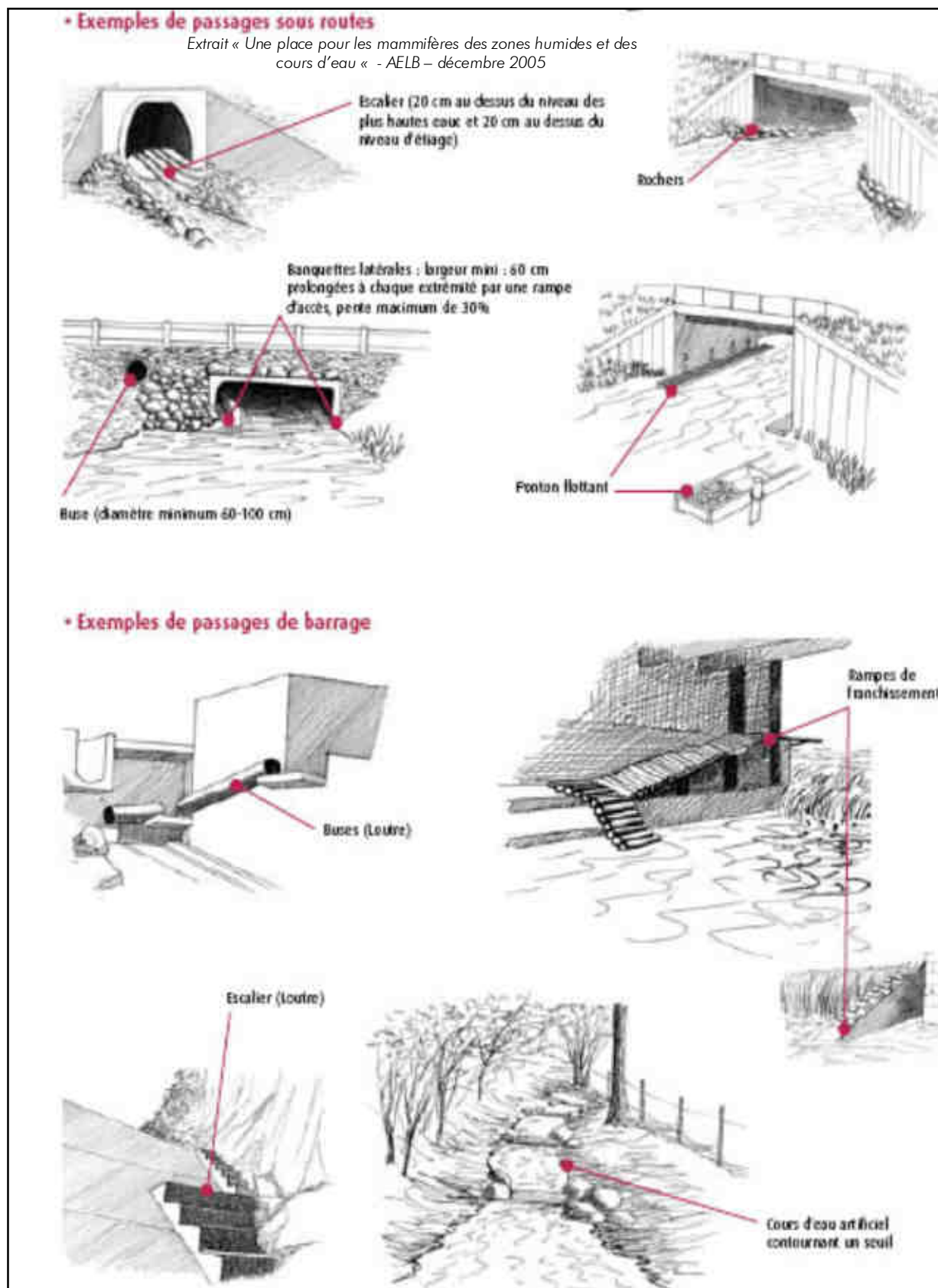
2003 - ROULAND Patrick, LEONARD Yves, MIGOT Pierre - *Le Castor sur le bassin de la Loire et en Bretagne* - ONCFS - 48 pages.

2003 - ULMER André - *Rapport intermédiaire 2002, suivi scientifique Ecozone du Forez* - FRAPNA Loire - 20 pages.

2004 - SENNEPIN Antoine - *Suivi de la population forézienne de Castor d'Europe* - FRAPNA Loire - Rapport de BTS GPN.

2004 - ULMER André - *Ecopôle / Ecozone du Forez, bilan du plan de gestion (1997 - 1992)* - FRAPNA Loire - 94 pages.

2005 - GATEL Jean François - *Suivi de la population de Castor d'Europe et proposition de gestion sur un tronçon de la Loire en Plaine du Forez* - FRAPNA Loire - Rapport de BTS GPN.





Lu dans la presse spécialisée



Environnement

Aménagement de la Vallée

4^{ème} tranche des travaux de restauration et d'entretien

Pour cette année, la 4^{ème} tranche du Contrat Restauration Entretien (CRE) de l'Argenton et ses affluents a concerné le Dolo. Les interventions sont plus légères que sur les tranches passées puisque nous sommes en phase d'entretien et non de restauration.

Sur une longueur de 6,5 km, la végétation des berges (ripsylve) de cet affluent de l'Argenton a subi les actions habituelles d'abattage, d'élagage, de recépage d'arbres morts ou déstabilisés et de l'enlèvement sélectif des embâcles.

De plus, un retour sur les tranches des années passées a été effectué, notamment sur deux îlots de l'Argenton : au Grand Sault et à Massais. Il s'agissait d'arracher et de dévitaliser la végétation qui s'était reformée pour éviter la formation d'embâcles. Pour la 3^{ème} année, les travaux ont été effectués par l'entreprise DERVENN de Rennes.

Ces travaux d'entretien se font dans une démarche collective et nous espérons ainsi, que les riverains pérennisent notre action pour maintenir les berges en bon état.

Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et leur amabilité.



Abattage et broyage des arbres morts

1^{ère} campagne de plantations sur les berges

Cette autre action du CRE vient renforcer les travaux de restauration et d'entretien par la création de ripsylve sur les berges dénudées et sensibles à l'érosion.

La première campagne de plantation a été effectuée cet hiver sur 3 parcelles bordant l'Argenton. C'est ainsi que 345 m de berges ont été plantés avec des espèces locales que l'on retrouve à l'état naturel (chênes, frênes, saules, cornouillers, fusains, alisiers, viornes etc.) par l'entreprise SYLVARIVE de Saint Malo du Bois.

Les espèces à système racinaire superficiel telles que les peupliers, acacias et résineux en sont exclus.

La Communauté de Communes de l'Argentonais qui souhaite favoriser ce type de travaux a signé une convention avec les 3 riverains concernés. La CCA s'engage à assurer la maîtrise d'œuvre des travaux, à conseiller les riverains dans le choix et l'implantation des espèces et à financer les travaux à hauteur de 80 %. Les riverains s'engagent à entretenir les plantations, à poser une clôture et à financer les 20 % restants.

Pour les parcelles pâturées, la CCA met à disposition des riverains des pompes de prairie nécessaires à l'abreuvement du bétail.



Vue d'un plan : Paillage biodégradable et protection anti-rongeurs



Plantations sur une berge dénudée

Extrait de « L'Argentonaise en toutes lettres » n°28 – septembre 2006

Extrait de « La lettre des marais atlantiques FORUM » - n°13 - juillet 2006-08-31

QUEL DISPOSITIF POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE INDEMNITÉ SPÉCIALE ZONES HUMIDES ?

Sollicitée depuis plusieurs années par les acteurs des zones humides (...), une indemnité Spéciale Zones Humides (ISZH) sous la forme d'une aide à l'hectare de prairie permanente permettrait de soutenir sur le long terme les exploitations d'élevage dans ces territoires. (...)

Le montant de l'ISZH doit tenir compte :

- des spécificités relatives à l'exploitation des prairies permanentes telles que des excès d'eau hivernaux et printaniers qui interviennent sur la portance du sol et la production fourragère. Ces aspects limitent notamment la durée du pâturage ; une sécheresse en été qui entraîne une production limitée et saisonnière ; une topographie en creux et en bosses, notamment pour les marais salants, qui rend difficile la réalisation des travaux mécaniques telles que la fauche ; un parcellaire d'accès souvent malaisé.
- Des marges économiques faibles issues de l'activité d'élevage.

Différentes approches permettent d'évaluer un montant d'aide à hauteur de 153€/ha/an pour les prairies permanentes de marais (...). Ce montant correspond au premier niveau d'aide dans le cadre des Contrats d'Agriculture Durable ? Afin d'assurer une cohérence avec le dispositif CAD, une majoration de 20% pourrait être accordée dans les zones Natura 2000, soit un montant de 183€/ha/an.

L'ISZH constituerait la base du soutien aux exploitations d'élevage qui valorisent les prairies de marais. Pour ceux qui souhaiteraient aller plus loin dans la gestion agri-environnementale des prairies, la suscription de contrat CAD doit pouvoir intervenir en complément (soit une rémunération supplémentaire de 76 à 152€/ha en plus de la rémunération de l'ISZH) – Contacts : Chambre Agriculture 17 Sébastien MERIAU



UN INVENTAIRE DES ESPÈCES INVASIVES

« Le site de l'ISSG – Invasive species specialist group – est une mine d'informations sur toutes les espèces invasives en France et dans le monde. Sa base de données permet d'obtenir les renseignements nécessaires à l'identification de chaque espèce animale ou végétale invasive, mais aussi des informations plus détaillées, sur la biologie par exemple »

<http://www.issg.org/> »



CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES INCIDENCES PARTICULIÈRES SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

p 16 **Le saumon atlantique, l'espèce la plus emblématique**

« Jean-Luc Baglinière constate que cette espèce d'eau froide modifie sa stratégie avec le réchauffement. Une eau plus chaude étant plus riche en éléments nutritifs, en l'occurrence les insectes, le cycle biologique du saumon se raccourcit durant sa phase juvénile en rivière. Au lieu de rester deux ans en eau douce, il migre vers la mer au printemps après seulement une seule année de vie en rivière et à une taille plus petite (13-14 cm) que s'il était resté deux ans en eau douce (16-18 cm). Or cette taille est un paramètre qui joue un rôle important sur la survie du juvénile en milieu marin : plus sa taille est importante lors de sa descente vers la mer et plus ses chances de revenir comme adulte dans sa rivière sont élevées. A l'impact du réchauffement s'ajoute également celui des pratiques agricoles sur les bassins versants des rivières acquies a provoqué une intensification du phénomène d'érosion des terres durant les dernières décennies. Cette situation s'est traduite par une augmentation du taux de colmatage du fond des cours d'eau et des frayères, entraînant une très forte mortalité des œufs et des alevins. Une des conséquences est que le faible nombre de jeunes saumons présents dans le milieu limite les effets de compétition pour l'espace et la nourriture, permettant alors aux survivants de grossir plus vite. Par ailleurs, actuellement, cette augmentation de croissance due à l'effet combiné du réchauffement et d'une plus faible abondance se traduit dans la population de juvéniles de saumon par une augmentation de mâles sexuellement matures avant leur migration vers la mer. A la limite, le jeune saumon mâle va accumuler suffisamment de réserves énergétiques en eau douce pour pouvoir s'y reproduire sans avoir eu besoin d'aller en mer.

En revanche, le saumon femelle, qui a besoin de davantage de nourriture, continuera à aller en mer pour s'alimenter. Et l'on risque de voir des femelles de 70cm revenir en eau douce pour frayer avec des mâles de 15cm ! Pour l'instant, il y a encore quelques gros mâles qui gardent la place, mais cela n'empêche pas les petits mâles de féconder les œufs puisqu'ils sont adultes. Le problème se posera lorsqu'il n'y aura plus de grands mâles pour stimuler l'ovulation des femelles : pondront-elles encore des œufs si leurs partenaires mâles n'ont plus la taille requise pour les stimuler ?(...)

Vers une nouvelle répartition des poissons d'eau douce

(...)Au fil de l'étude, il est apparu une nette évolution de ces conditions depuis la fin des années 1980. On observe un réchauffement de l'eau, une précocité des différents seuils thermiques, une réduction de la période froide et un allongement de la période chaude. Tout cela explique la variabilité interannuelle du succès de la



DES MARES POUR CONSERVER LA BIODIVERSITÉ

« Grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la LPO Alsace a mis en place un service conseils pour la réalisation de mares et la plantation de ripisylves chez les particuliers et plus particulièrement les propriétaires de refuge LPO. A Hoerdt, l'aménagement d'une mare dans un verger a permis la colonisation rapide par le triton alpestre, les grenouilles rousse et verte et le crapaud calamite. Une grande mare naturelle non bâchée a également été réalisée à l'initiative de la commune, avec l'appui technique de la LPO Alsace. L'année même de sa mise en place, 8 à 10 mâles chanteurs de crapauds calamites s'y sont installés. A Brumath, 3 mares spécifiques au pélobate brun ont été créées en lisière de forêt, non loin d'une mare isolée où l'espèce se reproduit encore. Enfin, à Griesheim, une mare avec géomembrane et sable pour limiter la végétation a été creusée dans une sablière en exploitation afin d'accueillir des crapauds verts. Cette sablière bénéficie d'une convention de gestion et de renaturation avec la LPO et le Conservatoire des Sites Alsaciens. »



Bibliographie

- ❖ « **FORUM** » - la lettre des marais atlantiques – Edition spéciale – n°13 –juillet - 7p.
Éditée par le Forum des Marais atlantiques – BP 40214 Quai aux Vivres 17304 ROCHEFORT CEDEX.
- ❖ « **L'ARGENTONNAIS EN TOUTES LETTRES** » - n°28 – septembre 2006 – 4p.1
Éditée par la Communauté de Communes du pays Argentonnois – 11 place Bergeon 79110 ARGENTON LES VALLEES.
- ❖ « **Eaux Libres N 44 – AVRIL 2006** » - Conseil supérieur de la pêche protection des milieux aquatiques
- ❖ « **GUIDE DES PLANTES PATRIMONIALES ET INVASIVES DES RIVIÈRES DE LA VIENNE** » - CPIE Seuil du Poitou – 86210 VOUNEUIL-SUR-VIENNE.
- ❖ « **LES ESPÈCES ANIMALES INVASIVES DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE** » – B. TOUSSAINT et F. HENDOU, J. GODIN – Agence de l'Eau Artois-Picardie 200 rue Marceline BP 818 59505 DOUAI CEDEX 03 27 99 90 00
site : www.eau-arts-picardie.fr.
- ❖ « **LES PETITS-FRÈRES-QUI-PARLENT** » – Les castors - La Hulotte n°87 premier semestre 2005– 08240 BOULT-AUX-BOIS
- ❖ « **UNE PLACE POUR LES MAMMIFÈRES DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU** » - décembre 2005 - Agence de l'eau Loire-Bretagne – Avenue de Buffon BP 6339 - 45063 ORLEANS CEDEX 02 - http://www.eau-loire-bretagne.fr/PDF/guide_mammiferes.pdf
- ❖ « **L'OISEAUMAG** » - été 2006 – Revue nature de la Ligue pour la Protection des Oiseaux – Corderie Royale BP 90263 17305 ROCHEFORT CEDEX



Dernière minute

Le CPIE Val de Gartempe
présente ses sincères condoléances au SIVU des
3 Vallées qui vient de perdre son président,
Monsieur BAUDRON, le 19 septembre 2006.